



Vincent Locas, avocat

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques et réglementaires

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 22 août 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs d'emmagasinage de gaz naturel d'Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023

Notre dossier : 312-00981

Dossier Régie : R-4189-2022

Chère consœur,

Pour faire suite à la décision procédurale D-2022-083 (paragr. 73.), Énergir souhaite informer la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** ») qu'elle ne compte pas déposer de preuve écrite formelle dans le cadre du dossier mentionné en objet. Elle se réserve cependant le droit de participer à l'audience prévue en octobre 2022 dans ledit dossier.

Après révision de la demande et de la documentation déposées à son soutien, Énergir réitère, à titre de seule cliente qui bénéficie et bénéficiera pour la période visée des services d'entreposage d'Intragaz, qu'elle appuie sans réserve ladite demande telle que formulée, elle en souligne le caractère raisonnable et recommande respectueusement à la Régie de l'accueillir selon ses conclusions¹.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/fg

c. c. (par courriel) : M^e Adina Georgescu pour Intragaz
M^e Paule Hamelin et M^e Nicolas Dubé pour l'ACIG
M^e Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ
M^e Dominique Neuman pour le RTIEÉ

¹ C-Énergir-0002, paragr. 15. Voir également la pièce B-0064, Énergir-H, Document 8 déposée dans le cadre de la phase 2 du dossier R-4177-2021.